

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 178 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Héléne GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Stéphane PAOLI - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Moussa BENKACI représenté par Karima ZERKANI-RAYNAL - Sabine BERNASCONI représentée par Catherine PILA - Julien BERTEI représenté par Camélia MAKHLOUFI - Kayané BIANCO représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Linda BOUCHICHA représentée par Yves MESNARD - Nadia BOULAINSEUR

représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Gérard BRAMOULLE représenté par Sophie JOISSAINS - Romain BRUMENT représenté par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Jean-Louis CANAL représenté par Marylène BONFILLON - Laure-Agnès CARADEC représentée par Emmanuelle CHARAFE - Mathilde CHABOCHE représentée par Sébastien BARLES - Philippe CHARRIN représenté par Daniel GAGNON - Gaby CHARROUX représenté par Gérard FRAU - Lyece CHOULAK représenté par Lourdes MOUNIEN - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Christian DELAVET représenté par Frédéric GUINIERI - Vincent DESVIGNES représenté par Vincent LANGUILLE - Sylvaine DI CARO représentée par Stéphane PAOLI - Eric GARCIN représenté par Romain BUCHAUT - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Perrine PRIGENT - Vincent KORNPROBST représenté par Etienne TABBAGH - Philippe LEANDRI représenté par Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Nathalie LEFEBVRE représentée par Magali GIOVANNANGELI - Richard MALLIE représenté par Roland GIBERTI - Remi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFETER-NOAH - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON - Claudie MORA représentée par Nicole JOULIA - Patrick PAPPALARDO représenté par Frédéric GUELLE - Didier PARAKIAN représenté par Pierre LAGET - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Amapola VENTRON - Claude PICCIRILLO représenté par Guy BARRET - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - Michèle RUBIOLA représentée par Pierre HUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Laurent BELSOLA - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Laurence SEMERDJIAN représentée par Sandrine MAUREL - Catherine VESTIEU représentée par Samia GHALI - Anne VIAL représentée par Agnès FRESCHER - Jean-Louis VINCENT représenté par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS - Nassera BENMARNIA - Frédéric CORNAIRE - Sophie GRECH - Sébastien JIBRAYEL - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Férouz MOKHTARI - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Pauline ROSSELL - Lionel ROYER-PERREAUT - Monique SLISSA.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Franck SANTOS représenté à 15h30 par Yves WIGT – Corinne BIRGIN représentée à 15h34 par GUICHARD Roger – Sophie AMARANTINIS représentée à 14h45 par Gérard GAZAY – Daniel GAGNON représenté à 16h00 par Roland GIBERTI – Gérard AZIBI représenté à 16h10 par Laure ROVERA – Eric CASADO représenté à 16H15 par Patrick GRIMALDI – Emmanuelle CHARAFE représentée 16h19 par Emilie CANNONE – Martine CESARI représentée à 16h40 par Olivier FREGEAC – Marie MARTINOD représentée à 16h50 par Solange BIAGGI – Jean-Jacques COULOMB représenté à 16H55 par Olivier GUIROU – Jean-Pierre SERRUS représenté à 17h00 par Didier KHÉLFA – Pascale MORBELLI représentée à Loïc GACHON à 17H37.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Alain ROUSSET à 15h45 – Pierre HUGUET à 15h45 – Françoise TERME à 15h50 – Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h50 – Sophie ARRIGHI à 15h51 – Bernard DEFLESSELLES à 16h00 – Georges ROSSO à 16h00 – Philippe GRANGE à 16h25 – René RAIMONDI à 16h25 – Véronique MIQUELLY à 16h34 – Laurent BELSOLA à 16h37 – Monique FARKAS à 16h40 – Michel LAN à 16h40 – Lionel DE CALA à 16h45 – Pascal CHAUVIN à 16h50 – Sébastien BARLES à 16h50 – Nicolas BAZZUCCHI à 16h50 – Claude FERCHAT à 16h50 – Lourdes MOUNIEN à 16h50 – Cédric JOUVE à 16h50 – Christian PELLICANI à 16h50 – Didier REAULT à 16h51 – Patrick AMICO à 16h52 – Pierre LEMERY à 16h53 - Ulrike WIRMINGHAUS à 16h57 – Aicha SIF à 17h19 – Doudja BOUKRINE à 17h42 – Caroline MAURIN à 17h46 – Stéphane RAVIER à 17h53.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URBA-033-14334/23/CM

■ Approbation de la liste des projets d'envergure nationale sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, pour transmission à la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de la modification du SRADDET 63018

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La loi n° 2021- 1104 du 22 août 2021, dite « Climat et Résilience », acte une nouvelle ère dans la planification du territoire en portant notamment un nouveau modèle d'aménagement luttant contre la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et l'artificialisation des sols.

Elle fixe tout d'abord un objectif de réduction de moitié de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers pour la période 2021-2031, pour atteindre ensuite l'objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) des sols à l'horizon 2050.

L'article 194 de cette même loi introduit la notion de projets « d'envergure nationale ou régionale » et précise les modalités de leur mise en œuvre notamment par les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et les Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Ainsi, le SRADDET peut intégrer une liste de projets « d'envergure nationale ou régionale ». Chaque SCOT concerné par un ou plusieurs projets « d'envergure nationale ou régionale » inscrit(s) sur la liste précédente, exclut alors ces projets de sa consommation d'espace future.

Pris en application de la loi Climat et Résilience, le décret n° 2022-762 du 29 avril 2022 relatif aux objectifs et aux règles générales en matière de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols du SRADDET, précise les critères à retenir pour identifier ces projets d'envergure : « projets d'aménagements, d'infrastructures et d'équipements publics ou d'activités économiques qui sont d'intérêt général majeur et d'envergure nationale ou régionale ».

Le décret précise par ailleurs, que « le SRADDET peut également identifier et prendre compte des projets d'envergure nationale ou régionale, qui peuvent répondre à des besoins et enjeux régionaux ou suprarégionaux et dont l'artificialisation induite sera décomptée au niveau régional et donc non décomptée directement au niveau des documents d'urbanisme infrarégionaux du territoire dans lequel ils se trouvent. (...) Le décret prévoit de pouvoir en établir une liste et ainsi d'assurer une meilleure articulation entre le SRADDET et les documents d'urbanisme. »

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Métropole Aix-Marseille-Provence est en cours d'élaboration. Son approbation est prévue pour le premier trimestre 2025. Il doit fixer la feuille de route du territoire pour atteindre les objectifs à moyen et long termes en matière de lutte contre l'artificialisation des sols.

Pour sa part, le SRADDET de la Région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur a été approuvé le 15 Octobre 2019. Il doit lui aussi fixer la trajectoire à son échelle et territorialiser cet objectif entre les différentes parties du territoire régional permettant d'atteindre le ZAN. A ce titre, une modification du document a été lancée par la Région le 17 décembre 2021.

Dans ce contexte, et au regard des enjeux qu'elle porte à l'échelle nationale, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite porter à la connaissance de la Région, une proposition de projets susceptibles de générer une consommation d'espace et une artificialisation des sols concernant le territoire métropolitain et à même d'être pris en compte au titre des projets d'envergure nationale.

Le rôle moteur de la Métropole en matière d'économie et d'attractivité au sein de l'espace régional :

En effet, le territoire d'Aix-Marseille-Provence tient une place prépondérante au sein de la Région en termes d'habitants (38% de la population régionale), d'emplois, de logements et de superficie (9,5% de la Région).

La Métropole concentre ainsi de forts enjeux économiques, de préservation et de valorisation du cadre de vie et des ressources naturelles. De par son rôle dans l'attractivité et le développement régional, le territoire de la Métropole est l'un des plus consommateurs d'espace.

Le SCOT métropolitain en cours d'élaboration a pour ambition d'infléchir la tendance notamment en « recentrant » le développement autour des polarités les plus structurantes en cohérence avec une offre de transports en commun efficace.

Néanmoins, le territoire métropolitain ne doit pas être « mis sous cloche » et des besoins indispensables de consommation d'espace associée notamment au développement de projets d'envergure nationale, sont identifiés comme nécessaires.

La modification du SRADDET et la demande de prise en compte des projets d'envergure identifiés par La Métropole :

Le Dire de l'Etat concernant la modification du SRADDET, datant de mars 2022, identifie des projets pouvant être d'envergure nationale : le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), ITER, les projets portés par le Ministère des Armées (bases de Salon et d'Istres), les infrastructures routières et ferroviaires les plus structurantes pour le territoire régional notamment.

Actuellement, la liste de projets d'envergure mise en avant par la Région lors de la présentation des instances territoriales ne comprend que quatre grands projets concernant le territoire métropolitain : le GPMM, ITER, les extensions de bases militaires et la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA).

En plus des projets d'envergure indiqués par la Région, la Métropole Aix-Marseille-Provence, en tant qu'autorité compétente en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, identifie d'autres projets consommateurs d'espace et susceptibles d'être considérés comme projets d'envergure nationale.

La Métropole souhaite ainsi communiquer à la Région, la liste des projets d'envergure identifiés à ce jour sur son territoire, pouvant être complétée par la suite, afin qu'ils soient inscrits dans le SRADDET à travers la procédure de modification en cours et que leurs incidences en matière d'artificialisation des sols, le cas échéant, soient décomptées de l'enveloppe locale (SCOT et Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux – PLUi)

La grande majorité des projets proposés sont des projets dont l'Etat est partie prenante ou associée via, notamment, des financements qu'il attribue. A titre indicatif, il peut s'agir de projets à maîtrise d'ouvrage régionale (projets structurants alimentant par exemple les filières des Opérations d'Intérêt Régional - OIR) ou nationale (exemple : Opération d'Intérêt National – OIN – Euroméditerranée, GPMM ou CEA Cadarache ITER). D'autres projets sont de maîtrise d'ouvrage métropolitaine (exemple : les technopoles de Luminy ou de l'Arbois). Il a semblé intéressant de les valoriser dans le cadre des projets d'envergure, tant les enjeux sont majeurs pour le développement du territoire local, régional et national.

Voici la liste des projets identifiés à ce jour :

Projets d'infrastructures routières et ferroviaires :

- Améliorer l'offre ferroviaire en Région PACA en développant la Ligne Nouvelle Provence Côte Azur.
- Améliorer la desserte du territoire et notamment de la zone industrialo portuaire de Fos-

sur-Mer en créant la liaison routière Fos-Salon.

- Améliorer la desserte du territoire en créant le contournement routier de Martigues – Port de Bouc.

Projets d'aménagement économique liés à la transition énergétique :

- Accompagner les projets de développement du CEA Cadarache ITER.
- Agir pour la reconversion de la Centrale thermique de Gardanne Meyreuil.

Projets d'aménagement liés aux technopoles métropolitaines :

- Accompagner le développement des projets économiques et de recherche des technopôles de Luminy, de Château Gombert et de l'Arbois.

Projets d'aménagement des portes d'entrées métropolitaines, régionales et nationales :

- Réinvestir et valoriser les abords de la gare TGV d'Aix en Provence.
- Aéroport Marseille-Provence.

Projets d'aménagement à vocation militaire et les besoins induits en matière de logements :

- Accompagner les projets de développement des bases aériennes d'Istres et de Salon-de-Provence.
- Accompagner les projets de développement du pôle aéronautique d'Istres.
- Accompagner le projet Stratobus (Istres).
- Extension du dépôt de munitions de Miramas.

Projets d'aménagement économique portuaires / industriels et les besoins induits en matière de logements liés aux créations d'emplois :

- Accompagner le développement des activités industrielles, logistiques et portuaires du GPMM Fos / Port Saint Louis du Rhône.
- Accompagner les projets de développement du GPMM Caronte / Lavera.

Projets d'aménagement économique à vocation logistique :

- Accompagner le développement de CLESUD.

Projets d'aménagement urbain d'intérêt national :

- Accompagner l'OIN Euroméditerranée (dont gare TGV de Marseille).

Projets d'aménagement liés aux équipements hospitaliers :

- Accompagner les projets de développement de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille (APHM), des hôpitaux d'Aubagne et de Salon et du Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis.

Projets ANRU :

- Projets situés sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Projets liés à la Loi d'accélération des énergies renouvelables :

Cette liste n'est pas exhaustive. Elle pourra être complétée ultérieurement au gré, notamment, des évolutions législatives. Elle pourra comprendre à termes des projets d'envergure nationale et régionale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R.4251-8-1 ;

- Le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 141-1 et suivants ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) ;
- La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;
- Le décret n° 2022-762 du 29 avril 2022 relatif aux objectifs et aux règles générales en matière de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ;
- L'arrêté préfectoral du 15 octobre 2019 portant approbation du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- La délibération URB 001-1405/16/CM du 15 décembre 2016 du Conseil de la Métropole prescrivant l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Métropolitain.
- La délibération n°21-637 du 17 décembre 2021 du Conseil régional approuvant le lancement de la procédure de modification du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les Régions peuvent intégrer une liste de projets d'envergure nationale ou régionale dans leur SRADDET.
- Que le territoire d'Aix-Marseille-Provence tient une place prépondérante au sein de la Région et concentre de forts enjeux économiques, de préservation et de valorisation du cadre de vie et des ressources naturelles.
- Que les projets d'envergure nationale identifiés par la Métropole sont majeurs pour le développement du territoire local, régional et national.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la liste des projets nationale de la Métropole Aix-Marseille-Provence mentionnée ci-dessus.

Article 2 :

La Métropole Aix-Marseille-Provence transmet cette liste à la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, afin qu'elle l'intègre dans son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) en cours de modification.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Commande publique,
Aménagement, SCOT - Planification (PLUi)
Suivi de la loi 3 DS

Pascal MONTECOT